

Procès pour récupération de nourriture, ce n'est pas fini !

Bonjour à tou·te·s,

Vous avez été nombreu·ses·x à relayer notre procès pour récupération de nourriture dans les poubelles du 2 février 2015. Merci pour cette mobilisation qui a permis d'ouvrir le débat plus largement !

Malheureusement ce n'est pas fini : une dispense de peine nous a été accordée. Mais qu'est-ce que ça veut dire ?

Que nous sommes **coupables de vol aggravé** de trois circonstances : de nuit, en réunion, par escalade; et c'est bien ce que nous portons actuellement dans nos casiers judiciaire.

Resituons un peu : nous avons sauté par dessus un portail pour prendre de la nourriture destiné à la destruction dans la poubelle d'un supermarché.

Ce jugement est bien évidemment inacceptable et nous avons donc fait appel. Celui-ci devait se dérouler le 02 mai 2018, mais à été reporté au 02 octobre de cette même année 2018, à 14h devant la Cour d'Appel de Montpellier.

Les lois européennes ont été transposées dans la législation française, **obligeant les supermarché à donner les invendus**, mais les obligations sanitaires et logistiques rendent la redistribution si chère qu'un **nouveau circuit marchand** s'est recréé autour des supermarchés respectant cette loi. Évidemment tous ne le font pas, il n'y a qu'à regarder dans leurs poubelles pour le savoir.

Nous appelons donc une nouvelle fois à une large mobilisation : dans les médias, dans les discussions, sur Internet et devant la **Cour d'Appel de Montpellier le 02 Octobre 2018** à midi pour un buffet de récup'. Parlons en et maintenons la pression.

Stoppons la criminalisation de la pauvreté, la couverture du gaspillage de l'industrie alimentaire et empêchons la création de nouveaux supermarchés associatifs pour les plus pauvres via les agréments et obligations limitants les possibilités de dons.

Pour échanger des informations et initiatives sur le gaspillage : http://pad.bim.land/p/gaspi_alimentaire

Pour nous contacter à propos du procès : dechets@lebib.org